



Prime de départ après ALD et mise en invalidité

Par MiFa69

Salarié cadre en CDI (convention Syntec Management), après une affection de longue durée puis une mise en invalidité cat. 2, je me suis retrouvé en retraite à l'âge réglementaire de 62 ans, jusqu'auquel j'ai été rattaché à l'employeur (pas de rupture du contrat).

Celui-ci a été avisé de mon départ en retraite. J'ai adressé une LRAR de demande de ma prime de départ à la DRH qui est demeurée sans réponse. Il me semble pourtant avoir droit à cette prime. Y a-t-il un délai maximum pour réclamer cette indemnité ?

Comment devrais-je procéder ?

Merci pour votre éclairage

Par hideo

Pour pouvoir toucher l'Indemnité de Fin de Carrière la lettre de départ en retraite aurait dû être faite avant la liquidation de votre pension retraite.